

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

7 juillet 2021 15 h 00 – 16 h 15 (réunion Teams)

Compte rendu

1. Participants

Présidente de la commission : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Mme Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Mme Claire Extramiana, chargée de mission, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

M. Damien Vialle, rédacteur « Attractivité étudiante – Accueil en France », pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Caroline Mouton-Muniz, cheffe de projet label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, FEI.

Excusés : M. Baptiste Bondu, chef de pôle du pilotage des opérateurs et stratégies sectorielles, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Mme Juliette Salabert, directrice du département langue française, FEI.

2. Examen des dossiers des centres audités

Nom du centre	Candidature	Décision
CREA LANGUES	Renouvellement	Labellisé 4 ans
École des Ponts Paris Tech	Renouvellement	Labellisé 4 ans
Université d'Artois	Renouvellement	Labellisé 4 ans

Rennes School of Business	1re labellisation	Labellisé 4 ans
ILE PARIS	1re labellisation	Labellisé 3 ans + audit de surveillance à mi-parcours
ALIP	Renouvellement (audit aménagé)	Labellisé 3 ans + audit de surveillance à mi-parcours
ISPA	Renouvellement (audit aménagé)	Labellisé 3 ans + audit de surveillance à mi-parcours

3. Demande de dérogation

1^{re} labellisation : une dérogation est accordée à un centre privé qui ne répond pas au [critère de recevabilité](#) :

3. *Lorsque le centre fonctionne de manière permanente, il assure au moins 2 400 heures d'enseignement en français langue étrangère par an, et il emploie des personnels permanents à temps plein (titulaires, CDI...).*

4. Promotion du label

- **accès au territoire pour la poursuite d'études** : à la date de cette réunion, les conditions d'accès au territoire français pour l'apprentissage du FLE varient en fonction de la catégorie de pays. Pour les pays verts et pour les étudiants vaccinés en provenance d'un pays orange, les mobilités sont possibles pour des courts et des longs séjours. Pour les étudiants non vaccinés en provenance d'un pays orange, seuls les séjours de plus de trois mois sont autorisés pour une formation éligible à la délivrance d'un visa de long séjour pour étude (formation diplômante ou qualifiante).

À ce jour, les mobilités pour études ne sont pas autorisées pour les étudiants en provenance d'un pays « rouge ». Ces mobilités doivent être appréhendées au regard de la circulation active de variants très contagieux du virus de la Covid dans les pays concernés. Dans le cadre du centre interministériel de crise, le MEAE et l'ensemble des ministères impliqués travaillent activement à définir des modalités d'accueil qui permettraient de concilier la mobilité des étudiants et des chercheurs avec les impératifs de sécurité sanitaire de la France.

- promotion du label et des centres labellisés auprès des **collectivités territoriales** : une campagne de promotion du label et des centres labellisés est en cours auprès des mairies, offices de tourisme, conseillers diplomatiques.

- la **commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale** a créé, sur le fondement de l'article 145-7, alinéa 3, du règlement, une mission d'évaluation de l'impact de la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#). M. Gérard Cherpion, député des Vosges, et Mme Catherine Fabre, députée de Gironde, rapporteurs de la mission, chargés d'évaluer les articles du titre I^{er} de la loi, ont organisé une table ronde le 5 juillet avec les représentants des 7 labels reconnus par France

compétences. FEI transmettra aux membres de la commission le compte rendu des échanges dès que possible.

- évolution du **site internet du label** : la société Eclydre, qui a créé le site internet en 2016, interviendra en juillet pour mise en conformité du site avec la nouvelle réglementation (cookies) et réorganisation des widgets (FB, Twitter). Le coût de ces aménagements sera imputé au budget du label.

- FEI étudie la possibilité de participer à des **salons** à l'automne 2021 (ALPHE, ICEF, Campus France).

- FEI a présenté la double labellisation *Qualité fle-Qualiopi* lors des journées dédiées aux directeurs des AF de France organisées fin juin par la **Fondation**. Une intervention est aussi prévue dans le cadre du **Damoce** le 21 juillet prochain.

- reconnaissance du label par le **Bildungsurlaub** : procédure en cours.

5. Lancement du [spot](#)

Diffusion prévue via de nombreux canaux :

- TV5Monde
- France 24
- DGLFLF (lettre d'information)
- réseaux du label (FB, Twitter, Instagram, site Internet) et de FEI (Belc, FEI)

6. Lettre d'information du label (publication semaine du 19 juillet)

7. Recrutement de nouveaux auditeurs

Les audits sur site ont pu reprendre selon le calendrier suivant :

- Jours 1 et 2 à distance : essentiellement pour la revue documentaire et les entretiens ; des observations de cours si les conditions proposées le permettent (cours en distanciel assurés pendant l'audit, accès en visio donnés aux auditeurs, enregistrements de certains cours...).

- Jour 3 sur site : visite des locaux et observations de cours. La plupart des centres ont repris en présentiel.

Compte tenu de la propagation de l'épidémie et de nouveaux variants, la direction générale de FEI reste très prudente quant aux déplacements. Il est demandé aux équipes de FEI de limiter les durées de transport des auditeurs/auditrices. L'équipe d'auditeurs/auditrices actuelle ne couvre pas la totalité du territoire d'où la nécessité de recruter. FEI a d'ores et déjà reçu quelques candidatures intéressantes.

8. Budget du label

- le **budget est très impacté** par la baisse de 50 % des tarifs du label, les échéanciers accordés par l'agence comptable et un certain nombre de factures impayées à ce jour.

- une dépense importante aujourd'hui évaluée à 30/35 000 euros devra être envisagée avant fin 2021 pour la **migration du site internet** en version Drupal 7 vers Drupal 9.

9. Aménagements du référentiel

- les missions des DDCSPP, notamment l'accueil de mineurs en séjours linguistiques, sont désormais inclus au périmètre du **SDJES** (disparition de la DDCS) : le critère du référentiel du label concerné sera modifié en conséquence.

Critère A15 (ou A14 selon double label ou label *Qualité fle* uniquement) : *Lorsque le centre accueille des mineurs, la direction veille au respect de la réglementation en vigueur.*

Documents attendus : *déclaration auprès du SDJES.*

- critères à reformuler : un **atelier d'échanges de bonnes pratiques** est prévu le 22 juillet prochain avec l'équipe d'auditeurs et d'auditrices. Ces rencontres régulièrement organisées à distance pendant la pandémie sont l'occasion de faire le bilan des audits et éventuellement d'identifier des critères obsolètes ou reformulations nécessaires. Des propositions seront faites aux membres de la commission à l'automne.

10. Conseil d'orientation

Les renouvellements des membres du conseil ont été effectués le 13 décembre 2018. Un nouveau renouvellement sera effectué avant la fin de l'année en cours.

La **prochaine réunion de la commission** est prévue fin septembre - début octobre selon le calendrier des audits en cours de planification et en fonction de la date de la prochaine réunion du conseil d'orientation à la rentrée.